



Société anonyme au capital de 1 046 405 540 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

PREMIER AMENDEMENT

AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2022

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2022
sous le numéro D.22-0080.



L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 6 mai 2022 sous le numéro D-22-0080-A01 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

SOMMAIRE

1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3
2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE	5
3. CONSEIL D'ADMINISTRATION	29
4. RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	30
5. RESPONSABLE DU PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	39
6. TABLES DE CONCORDANCE	41

1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Stratégie et évolutions récentes

Actualisation des pages 14 et 15 du document d'enregistrement universel 2022

Les marchés financiers mondiaux connaissent un regain de volatilité depuis le début de l'année 2022 sous l'effet de la situation en Ukraine. L'incertitude quant aux conséquences de cette situation rend difficile les prévisions d'impact sur l'économie mondiale et sur le Groupe. Dans ses dernières prévisions économiques, le Groupe considère que le conflit restera circonscrit à l'Ukraine et que l'approvisionnement en gaz pourrait être perturbé tout au long de l'année mais ne sera pas durablement et totalement interrompu.

Sur la base de ces hypothèses, une augmentation des prix du pétrole de 30 dollars par baril (\$/b) sur une année complète devrait conduire à une réduction de 1,0 à 1,5 point de pourcentage de la croissance du PIB en Europe, en l'absence de mesures gouvernementales de compensation. Le prix moyen du Brent devrait rester légèrement supérieur à 100 \$/b en 2022 et à 90 \$/b en 2023, ce qui entraînerait une réduction d'environ 0,5 point de pourcentage du PIB de la zone euro en 2022 et 2023.

L'inflation mondiale devrait rester alimentée par la hausse des prix de l'énergie. Aux Etats-Unis, compte-tenu de ces pressions inflationnistes, la Réserve Fédérale (Fed) s'est montrée assez ferme dans ses discours de resserrement monétaire, tout en concédant que la situation géopolitique comportait d'importantes incertitudes. En zone euro, les pressions inflationnistes sont moins marquées, laissant plus de marge de manœuvre à la BCE dans son resserrement monétaire.

En matière réglementaire, le début d'année 2022 a été marqué par des mesures en réaction à la situation en Ukraine, déclenchant plusieurs vagues de sanctions inédites et des dispositifs de soutien aux réfugiés et aux entreprises impactés par la guerre.

La Commission Européenne a communiqué le 23 mars 2022 sur un assouplissement temporaire du mécanisme des aides d'état, accordant aux Etats-membres le droit de soutenir leurs économies nationales par des dispositifs ciblés. En France, les mesures de soutien au financement des entreprises pendant la crise de la COVID-19 ont été maintenues pour faire face aux conséquences économiques du conflit, avec le lancement des Prêts Garantis par l'Etat « Résilience » et la poursuite probable du dispositif des Prêts Participatifs Relance. La Commission Européenne, la Banque Centrale Européenne en sa qualité de superviseur prudentiel (BCE), l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) avaient durant la crise de la COVID-19 utilisé la flexibilité offerte par la réglementation prudentielle afin d'agir sur la liquidité et la solvabilité des banques. Ces mesures de conjoncture prennent toutefois progressivement fin :

- la mesure de flexibilité prise par la BCE consistant à autoriser les banques à avoir un niveau de LCR (Liquidity Coverage Ratio) en-dessous du seuil réglementaire de 100% a pris fin au 31 décembre 2021.
- en considération de la forte dynamique du crédit, le HCSF a décidé, par une décision du 7 avril 2022, d'engager une normalisation du coussin de fonds propres contra-cycliques et de relever son taux pour la France de 0% à 0,5% à compter du 7 avril 2023.

Au-delà des éléments de conjoncture, plusieurs chantiers réglementaires structurels visent à renforcer le cadre prudentiel, à accompagner les transitions environnementale et digitale, à protéger les consommateurs et à développer les marchés de capitaux européens.

L'année 2021 a remis à l'ordre du jour la finalisation de la mise en œuvre des accords prudentiels Bâle III dans l'UE : en octobre 2021, la Commission Européenne a publié son nouveau paquet bancaire (proposition de règlement CRR3 et de directive CRD6) dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2025. Le calendrier de mise en œuvre de cette réforme dans les principales juridictions hors UE demeure incertain et ne devrait pas coïncider avec le calendrier bâlois du 1er janvier 2023.

Conformément au pacte vert européen et à la stratégie finance durable de la Commission, l'agenda législatif européen s'est accéléré en 2021 de façon à réorienter rapidement les flux de capitaux vers les activités durables et à assurer la résilience du système financier face au risque climatique. Les attentes pour le secteur financier sont très ambitieuses, étant rappelé que la Commission Européenne estimait mi-2020 les besoins de financement additionnels à 470 Md EUR par an pour la transition verte. Les travaux portant sur la taxonomie européenne des activités durables ont été finalisés sur le volet climatique et devraient donner lieu aux premières publications complètes du secteur financier à partir de 2024. Par ailleurs, le cadre global des publications sur la durabilité des entreprises (non limitées au climat) se dessine en vue d'une première mise en œuvre, potentiellement, à partir de 2024. L'UE étant pionnière sur les sujets ESG, la question de la compatibilité des standards européens avec ceux adoptés au niveau international sera majeure de façon à éviter les distorsions de concurrence et les risques de devoir répondre à des standards divergents, tout en garantissant que la donnée nécessaire sera disponible y compris s'agissant d'acteurs non européens.

Une meilleure prise en compte de l'exposition au risque climatique et de durabilité dans la gestion des risques et une plus grande transparence autour des risques ESG dans les publications prudentielles est requise : des stress tests climatiques organisés par la BCE sont en cours et les risques ESG seront partie intégrante de la revue du cadre prudentiel européen. Par ailleurs, dès 2023 les établissements de crédit devront publier des informations granulaires sur leurs expositions aux risques de transition et risques physiques. Le manque de données sous-jacentes, en l'absence de séquençement avec le calendrier d'application des standards de publication

applicables aux entreprises, est un obstacle important à la comparabilité des banques. Enfin, le débat sur le traitement prudentiel lié aux actifs nocifs pour le climat s'accélère et donnera lieu à un rapport de l'EBA en 2023.

Parallèlement, la transformation digitale continuera à être une priorité. Les travaux se poursuivent sur les textes proposés en 2021 :

- un plan d'action sur la finance numérique ;
- un projet de régulation sur les crypto-actifs (MICA) ;
- un projet de règlement sur la résilience opérationnelle numérique afin de renforcer la cybersécurité et la surveillance des services externalisés (DORA) ;
- des initiatives sur l'intelligence artificielle et l'identité numérique en cours de discussion.

La Commission Européenne a par ailleurs proposé au T1-22 un projet de règlement transectoriel sur les données (Data Act).

Début 2022, les travaux se sont poursuivis sur des sujets structurants pour les paiements et la banque de détail (projet EPI, réflexions de la BCE sur une monnaie digitale de banque centrale et sur l'accélération de la diffusion du paiement instantané). Ces chantiers devraient être complétés par des propositions sur l'open finance début 2023, pour lesquels l'évaluation de la Directive DSP2 sera une étape importante.

Les sujets consommateurs seront également très présents au niveau européen et national. Entre autres, des projets de révision de MIFID, PRIIPS et IDD, devraient aboutir au dernier trimestre de cette année et les travaux de refonte de la Directive Crédit à la consommation sont menés activement. De nombreux sujets de tarification et de transparence des frais sur les produits bancaires sont également débattus au niveau national alors que la situation économique contraint le pouvoir d'achat.

Enfin, dans un contexte post-Brexit, la Commission a redonné un élan au développement de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC), selon les lignes dessinées par le plan d'action publié en 2020. La volonté initiale de privilégier l'approfondissement et l'intégration des marchés européens a été doublée d'une ambition affirmée d'assurer l'autonomie financière européenne. Cette volonté a été renforcée à mesure que la crise de la COVID-19 puis la situation en Ukraine soulignaient les fragilités induites par les dépendances de l'UE, et dont attestent le plan d'autonomie stratégique publié par la Commission en janvier 2021 et les conclusions afférentes du conseil d'avril 2022.

C'est dans ce cadre que sont intervenus :

- la publication des propositions législatives pour la revue de MIFIR, celle de la directive afférente à la gestion alternative (AIFM) et du règlement relatif aux fonds d'investissement long terme (ELTIF) et celle pour l'établissement d'un point centralisé d'accès aux informations financières et extra-financières des entreprises (ESAP) ;
- les travaux relatifs à la reconnaissance des dispositifs de compensation en dehors de l'UE, et à la relocalisation progressive de la compensation des produits Euro au sein de l'UE ;
- la publication de la consultation relative au Listing Act, avec pour objectif d'assurer l'attractivité des marchés de capitaux pour les entreprises de l'UE et de faciliter l'accès au capital pour les petites et moyennes entreprises, et celle afférente à la gestion des retenues à la source, visant à simplifier et harmoniser des processus dont la complexité est considérée comme un frein important à l'investissement transfrontalier.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 Acquisitions en cours et contrats importants

Actualisation de la page 56 du document d'enregistrement universel 2022

2.1.1 Communiqué de presse du 5 avril 2022 – Société Générale annonce la signature d'un accord définitif de partenariat entre Boursorama et ING en vue de proposer la meilleure solution bancaire alternative aux clients d'ING en France

Société Générale annonce la signature par Boursorama d'un accord définitif de partenariat avec ING en vue de proposer aux clients de la banque en ligne d'ING en France la meilleure solution bancaire alternative, avec un parcours de souscription simplifié et des offres exclusives sur les produits et services souscrits.

La signature de l'accord définitif le 4 avril 2022 fait suite à la décision d'ING de se retirer du marché de la banque de détail en France. Boursorama proposera ainsi des offres exclusives réservées aux clients d'ING en France et un accompagnement dédié.

Avec plus de 3,3 millions de clients à fin décembre 2021, cet accord permettra de renforcer davantage la position de leader de Boursorama en France. Fort d'un développement centré sur les nouvelles attentes des clients, Boursorama s'est distinguée en obtenant le score de recommandation des clients¹ le plus élevé parmi les banques françaises en 2021. L'opération aura un impact très limité sur le ratio CET1 du groupe Société Générale.

Les offres proposées concerneront la banque au quotidien (comptes à vue et cartes bancaires), les livrets, l'Assurance-vie, ainsi que les comptes Bourse. En revanche, les crédits ne font pas partie du périmètre de l'accord.

Benoit Grisoni, Directeur Général de Boursorama, déclare : « *Nous sommes ravis d'accueillir les clients d'ING qui le souhaitent et de les accompagner dans leurs futurs projets avec une expérience digitale reconnue sur une offre complète de produits performants et la promesse des frais les plus bas du marché. Cet accord vient renforcer la position incontestée de Boursorama en tant que leader de la banque en ligne en France, dont la croissance organique n'a jamais été aussi forte avec une conquête record de plus de 100.000 nouveaux clients par mois depuis novembre dernier.* »

Frédéric Oudéa, Directeur Général de Société Générale, commente : « *Cet accord marque une nouvelle étape dans le développement de Boursorama et renforce encore son modèle pionnier et unique qui a démontré sa capacité à répondre aux besoins des clients et à se développer très rapidement. Cet accord participera à l'accélération de la forte croissance de Boursorama qui vise plus de 4 millions de clients à fin 2022, en avance d'un an sur son plan de conquête.* »

2.1.2 Communiqué de presse du 11 avril 2022 – Société Générale cesse ses activités en Russie et signe un accord en vue de céder Rosbank et ses filiales russes d'assurance

Société Générale cesse ses activités de banque et d'assurance en Russie, et annonce la signature d'un accord en vue de céder la totalité de sa participation dans Rosbank ainsi que ses filiales d'assurance en Russie à Interros Capital, le précédent actionnaire de Rosbank. Avec cet accord, conclu au terme de plusieurs semaines de travail intensif, le Groupe se retirerait de manière effective et ordonnée de Russie⁽¹⁾ en assurant une continuité pour ses collaborateurs et ses clients.

La transaction envisagée, qui reste soumise à l'approbation des autorités compétentes en matière réglementaire et de droit de la concurrence, sera opérée dans le respect des obligations légales et réglementaires en vigueur. La finalisation de cette opération devrait intervenir dans les prochaines semaines.

L'impact de la cession de Rosbank et des activités d'assurance en Russie sur le ratio de capital CET1 du Groupe devrait être d'environ 20 points de base sur la base de la valeur patrimoniale au 31 décembre 2021⁽²⁾. Cela résulterait principalement de l'impact de la dépréciation de la valeur nette comptable des actifs cédés, très largement compensée par, d'une part, la déconsolidation de l'exposition locale sur la Russie (~15,4 milliards d'EAD au 31 décembre 2021⁽³⁾) et d'autre part, un versement en faveur de Société Générale incluant notamment le remboursement par l'acquéreur de la dette subordonnée accordée par Société Générale à sa filiale.

Pro-forma de cette transaction, le ratio CET1 du Groupe resterait confortablement au-dessus de la cible financière du Groupe. Pour mémoire, le ratio CET1 du Groupe au 31 décembre 2021 s'élevait à 13,7%, soit 470 points de base au-dessus de l'exigence minimale réglementaire.

La cession envisagée devrait conduire à l'enregistrement en compte de résultat du Groupe⁽⁴⁾ des principaux éléments suivants :

- la dépréciation de la valeur nette comptable des activités cédées (~2 milliards d'euros⁽⁵⁾) ;
- un élément exceptionnel non-cash sans impact sur le ratio de capital du Groupe, (~1,1 milliard d'euros⁽⁵⁾), correspondant à la reprise normative en compte de charge de la réserve de conversion.

Le Groupe confirme l'ensemble de sa politique de distribution au titre de l'exercice 2021 à savoir le dividende de 1,65 euro par action, soumis à l'accord de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 17 mai 2022, et le programme de rachat d'actions annoncé pour un montant d'environ 915 millions d'euros⁽⁶⁾.

(1) ALD Automotive OOO, qui opère en Russie ainsi qu'au Kazakhstan au travers de sa succursale, et ALD Belarus LLC ne concluent plus de nouvelle transaction commerciale.

(2) Valeur au 31/12/21 sur la base d'un taux de change EUR/RUB à 85.

(3) Soit ~10,7 milliards d'euros d'encours pondérés des risques (« RWA ») au 31/12/21.

(4) Comptabilisé en « gains ou pertes nets sur autres actifs ».

(5) Sur la base de données estimées au 28/02/22 non auditées et d'un taux de change EUR/RUB de 92. L'impact final serait calculé sur la base des données et du cours de change en vigueur à la date de finalisation de la transaction. La date de rattachement comptable dépendrait de la date de finalisation de l'opération.

(6) Soumis aux accords usuels de la BCE et de l'Assemblée générale mixte des actionnaires.

2.2 Communiqué de presse du 5 mai 2022 : résultats du premier trimestre 2022

Actualisation des pages 30 à 46 du document d'enregistrement universel 2022

TRÈS BON PREMIER TRIMESTRE

Forte hausse des revenus de +16,6%/ T1-21 (+16,1%*) avec une bonne performance de l'ensemble des métiers notamment dans les Activités de marché, les Services Financiers et les activités de Financement et Conseil

Coefficient d'exploitation à 56,4%⁽¹⁾, hors contribution au Fonds de Résolution Unique, avec un effet de ciseaux positif sur l'ensemble des métiers

Coût du risque à 39 points de base, environ 31 points de base en excluant les actifs russes en cours de cession Coût du risque 2022 attendu entre 30 et 35 points de base

Résultat net part du Groupe sous-jacent à 1,57 milliard d'euros⁽¹⁾ (0,84 milliard d'euros en publié), en hausse de +21,3% par rapport au T1-21

Rentabilité (ROTE) sous-jacente à 11,9%⁽¹⁾ (6,0% en publié)

POSITION DE CAPITAL

Niveau de ratio CET 1 à 12,9%⁽²⁾ à fin mars 2022, environ 370 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire

Impact net résiduel en capital d'environ -6 points de base attendu à la finalisation de la cession envisagée de nos activités en Russie⁽³⁾

Confirmation de la distribution proposée au titre de l'exercice 2021

Ratio de CET 1 au minimum à 200-250 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire, y compris après l'entrée en vigueur de la réglementation finalisant la réforme Bâle III

NOUVELLES AVANCÉES DANS NOS INITIATIVES STRATÉGIQUES

Projet d'acquisition de LeasePlan par ALD : signature du *framework agreement*

Partenariat entre Boursorama et ING : signature de l'accord définitif

Projet de rapprochement des réseaux en France : nouveau système de marques et conclusion d'accords essentiels en matière des ressources humaines

Finance durable : nouvelle cible portée à 300 milliards d'euros pour la période 2022-2025

Frédéric Oudéa, Directeur général du Groupe, a commenté :

« Ce premier trimestre confirme la solidité et la résilience de notre modèle d'affaires avec une performance soutenue de l'ensemble de nos métiers dans un environnement plus incertain, un levier opérationnel en amélioration et un coût du risque contenu. Le projet de cession en cours de finalisation de nos activités en Russie, faisant suite à un changement brutal de perspectives dans ce pays, permettra au Groupe de se retirer de manière effective et ordonnée en assurant une continuité pour ses collaborateurs et ses clients.

Avec de nouvelles étapes franchies ce trimestre, le Groupe poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses initiatives stratégiques et reste concentré sur son ambition de croissance durable et rentable allié à une distribution attractive aux actionnaires. »

(1) Données sous-jacentes (Cf note méthodologique 5 pour le passage des données comptables aux données sous-jacentes)

(2) Ratio phasé (ratio non-phasé à 12,8%)

(3) Compte tenu de la reprise de l'impact de 14 points de base pris au T1-22 suite aux migrations de rating sur les actifs russes correspondants
Le renvoi * correspond à des données à périmètre et taux de change constants

1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T1-22	T1-21	Variation	
Produit net bancaire	7 281	6 245	+16,6%	+16,1%*
Frais de gestion	(5 329)	(4 748)	+12,2%	+12,5%*
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(4 325)</i>	<i>(4 097)</i>	+5,6%	+5,8%*
Résultat brut d'exploitation	1 952	1 497	+30,4%	+27,3%*
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>2 956</i>	<i>2 148</i>	+37,6%	+35,3%*
Coût net du risque	(561)	(276)	x 2,0	x 2,0*
Résultat d'exploitation	1 391	1 221	+13,9%	+10,6%*
<i>Résultat d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>2 395</i>	<i>1 872</i>	+27,9%	+25,5%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	6	-66,7%	-64,8%*
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	0	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	(353)	(283)	+24,8%	+24,8%*
Résultat net	1 040	947	+9,8%	+5,7%*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	198	133	+48,9%	+48,2%*
Résultat net part du Groupe	842	814	+3,4%	-0,9%*
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>1 574</i>	<i>1 298</i>	<i>+21,3%</i>	<i>+18,1%*</i>
ROE	5,3%	5,2%		
ROTE	6,0%	5,9%		
<i>ROTE sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>11,9%</i>	<i>10,1%</i>		

(1) Ajusté des éléments exceptionnels et de la linéarisation d'IFRIC 21

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 4 mai 2022, sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi, a examiné les résultats du premier trimestre de l'année 2022 du Groupe Société Générale. Les différents retraitements permettant le passage des données sous-jacentes aux données publiées sont présentés dans les notes méthodologiques (§10.5).

Comme annoncé le 11 avril 2022, **un accord a été signé en vue de céder Rosbank et ses filiales russes d'assurance**. La finalisation de cette opération devrait intervenir dans les toutes prochaines semaines.

Pour rappel, l'impact de la cession sur le ratio de capital CET 1 du Groupe devrait être au total d'environ -20 points de base⁽²⁾, avec un impact résiduel net d'environ -6 points de base attendu à la finalisation de la cession envisagée compte tenu de la reprise de l'impact de 14 points de base pris au T1-22 suite aux migrations de rating sur les actifs russes correspondants. Cette cession devrait conduire à l'enregistrement en compte de résultat du Groupe⁽³⁾ de la dépréciation de la valeur nette comptable des activités cédées (~2 milliards d'euros⁽⁴⁾) et d'un élément exceptionnel non-cash sans impact sur le ratio de capital du Groupe, (~1,1 milliard d'euros⁽⁴⁾), correspondant à la reprise normative en compte de charge de la réserve de conversion.

Produit net bancaire

Sur le premier trimestre 2022, le produit net bancaire est en forte croissance à +16,6% (+16,1%*) /T1-21, porté par une très bonne dynamique de l'ensemble des métiers.

Les activités de la Banque de détail en France affichent une performance en forte croissance avec un produit net bancaire hors provision PEL/CEL en progression de +6,4% /T1-21 reflétant une dynamique haussière tant sur la marge nette d'intérêt que sur les commissions financières et de service.

Les revenus de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux sont en forte croissance de +19,3% /T1-21. Les Services financiers (+43,6%* /T1-21) et de l'Assurance (+6,0%* /T1-21) affichent une excellente dynamique. La Banque de détail à l'International bénéficie également d'un fort rebond de ses activités à +13,1%* / T1-21.

(2) Sur la base de la valeur patrimoniale au 31/12/21 se basant sur un taux de change EUR/RUB à 85

(3) Comptabilisé en « gains ou pertes nets sur autres actifs »

(4) Sur la base de données estimées au 28/02/22 non auditées et d'un taux de change EUR/RUB de 92. L'impact final serait calculé sur la base des données et du cours de change en vigueur à la date de finalisation de la transaction. La date de rattachement comptable dépendrait de la date de finalisation de l'opération

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs enregistre une excellente performance avec des revenus en hausse de +18,1% (+16,9%*) /T1-21. Les Activités de Financements et Conseil affichent une très bonne dynamique, avec des revenus en croissance de +24,4% (20,9%*) /T1-21 et les revenus des Activités de marché et Services aux Investisseurs sont en forte hausse de +19,1% (15,4%*) /T1-21.

Frais de gestion

Au T1-22, les frais de gestion ressortent à 5 329 millions d'euros en publié et 4 325 millions d'euros en sous-jacent (retraités des charges de transformation et de la linéarisation IFRIC21), soit une hausse de +5,6% par rapport au T1-21. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des coûts variables liée à la croissance des revenus (+93 millions d'euros), à la hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique (+69 millions d'euros), aux effets de change et à la hausse des autres charges (+31 millions d'euros).

Porté par un effet de ciseaux très positif, le résultat brut d'exploitation sous-jacent s'accroît fortement de +38% à 2 956 millions d'euros et le coefficient d'exploitation sous-jacent, hors Fonds de Résolution Unique, progresse de près de 7 points (56,4% vs. 63,3% au T1-21).

Coût du risque

Sur le premier trimestre 2022, le coût du risque s'établit à un niveau de 39 points de base, en hausse par rapport à T1-21 (21 points de base) en raison principalement des conséquences de la crise en Ukraine sur les expositions russes, soit 561 millions d'euros (versus 276 millions d'euros au T1-21) et se décompose en une provision sur encours douteux de 313 millions d'euros et une provision sur encours sains de 248 millions d'euros.

Hors activités russes en cours de cession, le coût du risque reste limité à 31 points de base et se décompose en une provision sur encours douteux de 277 millions d'euros et une provision sur encours sains de 148 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe Société Générale présente une exposition internationale offshore (*exposure at default*) vis-à-vis de contreparties russes d'un montant de 2,8 milliards d'euros au 31 mars 2022. L'exposition à risque sur ce portefeuille est estimée à moins d'1 milliard d'euros. Le coût du risque associé est de 218 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2022.

Il ne reste plus qu'une exposition de marché négligeable vis-à-vis de contreparties externes russes.

Le Groupe dispose à fin mars d'un stock de provision sur encours sains de 3 614 millions d'euros en hausse de 259 millions d'euros par rapport au T4-21.

Le taux brut d'encours douteux s'élève à 2,9%⁽¹⁾ au 31 mars 2022, stable par rapport à fin décembre 2021 (2,9%). Le taux de couverture brut des encours douteux du Groupe ressort à 49%⁽²⁾ au 31 mars 2022.

Sur l'année 2022, le coût du risque est attendu entre 30 et 35 points de base.

⁽¹⁾ Ratio de NPL calculé selon la méthodologie de l'EBA publiée le 16 juillet 2019

⁽²⁾ Ratio entre le montant des provisions sur les encours douteux et le montant de ces mêmes encours

Résultat net part du Groupe

En M EUR	T1-22	T1-21
Résultat net part du Groupe comptable	842	814
Résultat net part du Groupe sous-jacent ⁽¹⁾	1 574	1 298

En %	T1-22	T1-21
ROTE	6,0%	5,9%
ROTE sous-jacent ⁽¹⁾	11,9%	10,1%

(1) Ajusté des éléments exceptionnels et de la linéarisation d'IFRIC 21

Le bénéfice net par action s'établit à 0,87 euro au T1-22 (0,79 euro au T1-21). Le bénéfice net par action sous-jacent ressort à 1 euro sur la même période (0,83 euro au T1-21).

2. STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 31 mars 2022, les **capitaux propres** part du Groupe s'élevaient à 65,9 milliards d'euros (65,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021), l'actif net par action est de 69,23 euros et l'actif net tangible par action est de 61,53 euros.

Le total du bilan consolidé s'établit à 1 609 milliards d'euros au 31 mars 2022 (1 464 milliards d'euros au 31 décembre 2021). Le montant net, au 31 mars 2022, des encours de crédits à la clientèle, y compris la location financement, est de 495 milliards d'euros (488 milliards d'euros au 31 décembre 2021) – hors valeurs et titres reçus en pension. Parallèlement, les dépôts de la clientèle atteignent 523 milliards d'euros, contre 502 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (hors valeurs et titres donnés en pension).

Au 26 avril 2022, la maison mère a émis 19,7 milliards d'euros de dette à moyen et long terme, avec une maturité moyenne de 5,9 ans et un spread moyen de 43 points de base (par rapport au mid-swap 6 mois, hors dette subordonnée). Les filiales ont émis 0,7 milliard d'euros. Au total, le Groupe a émis 20,4 milliards d'euros de dette à moyen et long terme.

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 140% à fin mars 2022 (137% en moyenne sur le trimestre), contre 129% à fin décembre 2021. Parallèlement, le NSFR (Net Stable Funding Ratio) est à un niveau de 112% à fin mars 2022.

Les **encours pondérés** par les risques du Groupe (RWA) s'élevaient à 376,6 milliards d'euros au 31 mars 2022 (contre 363,4 milliards d'euros à fin décembre 2021) selon les règles CRR2/CRD5. Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 84,1% du total, à 316,8 milliards d'euros, en hausse de 3,9% par rapport au 31 décembre 2021.

Au 31 mars 2022, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 12,9%, soit environ 370 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire. Le ratio CET1 au 31 mars 2022 inclut un effet de +12 points de base au titre du phasage de l'impact IFRS 9. Hors cet effet, le ratio non phasé s'élève à 12,8%. Le ratio Tier 1 s'élève à 15,1% à fin mars 2022 (15,9% à fin décembre 2021) et le ratio global de solvabilité s'établit à 17,9% (18,8% à fin décembre 2021).

Le Groupe vise un ratio de CET 1 compris entre 200-250 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire y compris après l'entrée en vigueur de la réglementation finalisant la réforme de Bâle III.

Le **ratio de levier** atteint 4,3% au 31 mars 2022 (4,9% à fin décembre 2021).

Avec un niveau de 30,5% des RWA et 8,7% de l'exposition levier à fin mars 2022, le Groupe présente un TLAC supérieur aux exigences du Financial Stability Board pour 2022. Au 31 mars 2022, le Groupe est aussi au-dessus de ses exigences MREL 2022 qui sont de 25,2% des RWA et 5,91% de l'exposition levier.

Le Groupe est noté par quatre agences de notation : (i) FitchRatings - notation long terme « A- », rating stable, notation dette senior préférée « A », notation court-terme « F1 » (ii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives stables, notation court-terme « P-1 » (iii) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables ; et (iv) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables, notation court-terme « A-1 ».

3. BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

En M EUR	T1-22	T1-21	Variation
Produit net bancaire	2 188	2 023	+8,2%
<i>Produit net bancaire hors PEL/CEL</i>	<i>2 165</i>	<i>2 035</i>	<i>+6,4%</i>
Frais de gestion	(1 720)	(1 611)	+6,8%
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(1 550)</i>	<i>(1 483)</i>	<i>+4,5%</i>
Résultat brut d'exploitation	468	412	+13,6%
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>615</i>	<i>552</i>	<i>+11,4%</i>
Coût net du risque	(47)	(129)	-63,6%
Résultat d'exploitation	421	283	+48,8%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	3	-100,0%
Résultat net part du Groupe	313	212	+47,6%
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>422</i>	<i>312</i>	<i>+35,2%</i>
RONE	10,6%	6,9%	
<i>RONE sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>14,3%</i>	<i>10,2%</i>	

(1) Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21, de la provision PEL/CEL

A noter : y compris les activités de la Banque Privée suite au retraitement opéré au T1-22 (France et International). Dont activités transférées après la cession de Lyxor

Les réseaux Société Générale et Crédit du Nord

Les encours moyens de crédits sont en progression de +1% par rapport au T1-21 à 211 milliards. La croissance de la production des crédits s'établit à +36% /T1-21, les prêts immobiliers affichant une hausse de +39% /T1-21 et les crédits moyen long terme aux entreprises et professionnels hors PGE étant en hausse de +68% /T1-21.

Les encours moyens de dépôts au bilan y compris BMTN sont toujours en hausse, de +5% par rapport au T1-21 à 241 milliards d'euros.

Le ratio crédits sur dépôts moyens ressort ainsi à 88% au T1-22 vs. 92% au T1-21.

Les actifs sous gestion de l'assurance ont atteint 91 milliards d'euros à fin mars 2022 en hausse de +2% sur un an. La collecte brute de l'assurance-vie s'élève à 2,7 milliards d'euros au T1-22 dont 39% en unités de compte.

Les primes d'assurance dommages et celles de la prévoyance sont en hausse de +2% /T1-21.

Boursorama

La banque consolide sa position de leader de la banque en ligne en France, atteignant plus de 3,7 millions de clients à fin mars 2022, grâce à une conquête de 388 000 nouveaux clients au T1-22 (+90% /T1-21). Boursorama vise entre 4 millions et 4,5 millions de clients à fin 2022, en avance d'un an sur son plan.

Les encours moyens de crédits progressent de +29% vs. T1-21 à 14 milliards d'euros. Les encours de prêts immobiliers sont en hausse de +30% /T1-21.

Les encours moyens d'épargne incluant les dépôts et l'épargne financière sont en hausse de +19% par rapport au T1-21 à 37 milliards d'euros, les encours de dépôts étant en hausse de +24% /T1-21. Les encours d'assurance vie progressent de +7% /T1-21 dont 45% en unités de compte. Le courtage enregistre plus de 2 millions de transactions au T1-22.

Banque Privée

Les activités de Banque Privée ont été rattachées ce trimestre aux Réseaux France. Le périmètre inclut la France et l'international ainsi que les activités transférées lors de la cession de Lyxor. Le métier a bénéficié d'une forte activité commerciale sur toutes les régions. Les actifs sous gestion s'établissent à 150 milliards d'euros, en hausse de +8% /T1-21. La collecte nette au T1-22 est soutenue à 2,7 milliards d'euros en dépit de la volatilité des marchés financiers. Le produit net bancaire s'établit à 322 millions d'euros sur le trimestre, +21,2% /T1-21.

Produit net bancaire hors PEL/CEL

Les revenus hors PEL/CEL ressortent à 2 165 millions d'euros en progression de +6,4% /T1- 21. La marge nette d'intérêt hors PEL/CEL est en hausse de +2,8% /T1-21 tirée par le crédit aux entreprises et la banque privée mais partiellement impactée par l'effet de la hausse du taux du Livret A. Les commissions sont en croissance de +6,9% par rapport au T1-21 tirées par la bonne tenue des commissions financières et un rebond des commissions de service.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 1 720 millions d'euros (+6,8% par rapport au T1-21) et 1 550 millions d'euros en sous-jacent (+4,5% par rapport au T1-21). Le coefficient d'exploitation (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21 et retraité de la provision PEL/CEL) s'établit à 71,6% en amélioration de 1,3 points /T1-21, soit un effet de ciseau positif.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque est de 47 millions d'euros soit 8 points de base, en forte baisse par rapport au T1-21 (dotation de 22 points de base). Au T4-21, le coût du risque était en reprise de 3 points de base.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 313 millions d'euros au T1-22 comparé à 212 millions d'euros au T1- 21. La rentabilité (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21 et retraitée de la provision PEL/CEL) ressort à un niveau de 14,3% sur T1-22 (16,1% en excluant Boursorama).

4. BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

En M EUR	T1-22	T1-21	Variation	
Produit net bancaire	2 223	1 862	+19,4%	+19,3%*
Frais de gestion	(1 183)	(1 089)	+8,6%	+8,3%*
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(1 091)</i>	<i>(1 017)</i>	+7,3%	+7,0%*
Résultat brut d'exploitation	1 040	773	+34,5%	+35,0%*
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>1 132</i>	<i>845</i>	+34,0%	+34,4%*
Coût net du risque	(325)	(142)	x 2,3	x 2,3*
Résultat d'exploitation	715	631	+13,3%	+13,8%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	2	+0,0%	+11,0%*
Résultat net part du Groupe	400	392	+2,0%	+2,6%*
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>453</i>	<i>434</i>	+4,4%	+5,0%*
RONE	14,5%	15,7%		
<i>RONE sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>16,5%</i>	<i>17,4%</i>		

(1) Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21

Dans la Banque de détail à l'International, les encours de crédits s'établissent à 92,7 milliards d'euros, en progression de +5,4%* par rapport au T1-21. Les encours de dépôts sont en croissance de +6,5%* par rapport au T1-21, pour atteindre 92,4 milliards d'euros.

Sur le périmètre Europe, les encours de crédits sont en hausse de +6,0%* par rapport à fin mars 2021 à 60,6 milliards d'euros, tirés par une dynamique positive sur toutes les régions : +8,3%* en République Tchèque, +9,1%* en Roumanie, et +2,3%* en Europe de l'Ouest. Les encours des dépôts progressent de +3,1%* à 54,3 milliards d'euros.

En Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer, les encours de crédits sont en croissance de +1,6%* à périmètre et change constants. Les encours de dépôts continuent sur leur bonne dynamique, en hausse de +6,2%*.

Dans l'activité Assurances, l'activité d'assurance vie-épargne bénéficie toujours d'une bonne dynamique avec des encours à fin mars 2022 en hausse de +4%* par rapport à fin mars 2021 pour atteindre 134 milliards d'euros avec une part d'unités de compte de 36%, en progression de +2 points par rapport à mars 2021. Sur le trimestre, la collecte brute de l'activité d'assurance vie-épargne est en hausse de +7%* par rapport au T1-21, avec une part d'unités de compte qui se maintient à un niveau élevé de 43%, en hausse de 3 points par rapport à mars 2021. L'activité Protection affiche une croissance de +7%* par rapport au T1-21 soutenue par les primes dommages en hausse de +12%*.

Les Services Financiers affichent également une très bonne dynamique. Le métier de location longue durée et de gestion de flottes de véhicules affiche un produit net bancaire record en croissance de 53%*, grâce à une bonne tenue de l'activité et à la poursuite de la très forte demande pour les voitures d'occasion. Le parc de 1,7 million de contrats, dont 1,4 million de véhicules financés en croissance de +4,8% par rapport à fin mars 2021. Les activités de Financement de biens d'équipement professionnels poursuivent leur croissance avec une production en progression de 3,1%*, par rapport au T1-21. Les encours sont en hausse de +1,4% par rapport à fin mars 2021, à 14,5 milliards d'euros (hors affectage).

Produit net bancaire

Au T1-22, le produit net bancaire s'élève à 2 223 millions d'euros, en hausse de +19,3%* par rapport au T1-21.

Dans la Banque de détail à l'International, le produit net bancaire s'élève à 1 343 millions d'euros au T1-22, en progression de +13,1%*.

Les revenus en Europe augmentent de +15,6%* par rapport au T1-21, grâce notamment à une forte croissance des marges d'intérêts du fait de la remontée des taux (+17%* par rapport au T1-21), en particulier en République Tchèque (+34%* par rapport au T1-21).

Le périmètre Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer affiche des revenus en hausse de +7,2%* par rapport au T1-21 à 466 millions d'euros, avec une activité qui reste soutenue en Afrique subsaharienne (+9%* par rapport au T1-21).

L'activité Assurances affiche une croissance du produit net bancaire de +6,0%* par rapport au T1-21, à 250 millions d'euros.

Dans les **Services Financiers**, le produit net bancaire est en très forte augmentation de +43,6%*, par rapport au T1-21, à 630 millions d'euros. Cette performance bénéficie notamment des activités d'ALD qui continuent d'enregistrer une croissance soutenue du résultat de revente de véhicules (3 101 euros par véhicule au T1-22).

Frais de gestion

Les frais de gestion ne progressent quant à eux que de +8,3%* en publié (+7,0%* en sous-jacent) par rapport au T1-21 à 1 183 millions d'euros, permettant d'extérioriser un effet de ciseaux positif avec un coefficient d'exploitation sous-jacent qui s'établit à 49,1% au T1-22, en baisse par rapport au T1-21 (54,6%).

Dans la Banque de détail à l'International, les frais de gestion sont en hausse de +7,4%* par rapport au T1-21.

Dans l'activité **Assurances**, les frais de gestion augmentent de 7,4%* par rapport au T1-21 avec un coefficient d'exploitation de 47,2% (39,3% en sous-jacent).

Dans les **Services Financiers**, les frais de gestion progressent de +11,4%* par rapport au T1-21, extériorisant un effet de ciseaux très positif.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque est de 92 points de base (soit 325 millions d'euros), par rapport à 44 points de base au T1-21. Hors activités russes en cours de cession, la hausse du coût du risque reste limitée avec un niveau qui s'établit à 59 points de base.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe ressort à 400 millions d'euros au T1 22, en hausse de 2,6%* par rapport au T1-21.

La rentabilité sous-jacente ressort à 16,5% au T1-22 (contre 17,4% au T1-21) et à environ 23% hors activités russes en cours de cession. Dans la Banque de détail à l'International, la rentabilité sous-jacente est de 7,3% (environ 18% hors activités russes en cours de cession) et de 28,0% dans les Services Financiers et Assurance.

5. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T1-22	T1-21	Variation	
Produit net bancaire	2 755	2 333	+18,1%	+16,9%*
Frais de gestion	(2 172)	(1 893)	+14,7%	+15,7%*
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(1 611)</i>	<i>(1 526)</i>	+5,6%	+6,7%*
Résultat brut d'exploitation	583	440	+32,5%	+21,7%*
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>1 144</i>	<i>807</i>	+41,7%	+35,2%*
Coût net du risque	(194)	(3)	x 64,7	x 76,7*
Résultat d'exploitation	389	437	-11,0%	-18,4%*
Résultat net part du Groupe	302	347	-13,0%	-19,9%*
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>734</i>	<i>629</i>	+16,6%	+11,3%*
RONE	8,6%	10,4%		
<i>RONE sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>20,8%</i>	<i>18,8%</i>		

(1) Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21

A noter : hors activités de la Banque Privée suite au retraitement opéré au T1-22 (France et International). Dont activités transférées après la cession de Lyxor

Produit net bancaire

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une performance remarquable sur le premier trimestre portée par l'ensemble des métiers, avec des revenus à 2 755 millions d'euros, en forte hausse de +18,1% par rapport à un premier trimestre 2021 déjà élevé. Ce nouveau trimestre en nette croissance illustre la pertinence de la stratégie présentée en mai 2021 et la qualité de son exécution.

Dans les Activités de Marché et Services aux Investisseurs, le produit net bancaire s'établit à 1 965 millions d'euros sur T1-22, +19,1% /T1-21, dans un environnement volatil, porté par une bonne activité clientèle et la hausse des taux.

Les activités de Marché ont enregistré une très bonne performance sur ce premier trimestre à 1 777 millions d'euros, en progression de +20,5% par rapport au T1-21, bénéficiant d'une forte dynamique commerciale sur tous les segments. Ce très bon résultat s'observe dans l'ensemble des métiers (Actions et Taux, Crédit et Change), produits (*Flow&Hedging*, *Investment Solutions* et *financing*) et zones géographiques.

Les activités Actions enregistrent un excellent trimestre, à 1 010 millions d'euros (+19,5% /T1-21), porté par une forte activité clientèle sur tous les métiers, en particulier sur les produits listés et les activités de *prime services*. Le portefeuille de produits structurés est resté stable avec une bonne gestion des risques.

Dans un environnement de marché favorable, les activités Taux, Crédit et Change affichent une forte hausse des revenus, de +21,7% /T1-21, à 767 millions d'euros. L'activité client très soutenue a bénéficié à tous les métiers, et plus particulièrement sur l'activité Taux.

Les revenus du Métier Titres affichent une nette progression sur le trimestre, de +7,4% /T1-21, à 188 millions d'euros, reflétant la hausse des taux ainsi qu'un niveau de commissions plus élevé. Les actifs en conservation et les actifs administrés du Métier Titres s'élèvent respectivement à 4 375 milliards d'euros et 676 milliards d'euros.

Les Activités de Financement et Conseil affichent des revenus à 790 millions d'euros, en hausse de +24,4% /T1-21.

Le métier *Global Banking & Advisory*, en hausse de +24,1% /T1-21, a tiré profit des bonnes dynamiques du marché, notamment dans les activités liées aux Ressources Naturelles, *Trade Commodity Finance* et Infrastructures ainsi que dans le financement immobilier.

Pour sa part, la plateforme *Asset-Backed Products* continue de progresser, avec un retour positif des initiatives menées sur le segment de clientèle *Financial Sponsors*.

La banque d'investissement présente un bon trimestre, malgré un fort ralentissement de l'activité primaire sur les marchés depuis fin février.

Le métier *Global Transaction et Payment Services* continue de présenter une croissance élevée, en hausse de +26,2% /T1-21, en raison principalement de la hausse des taux et des volumes.

Frais de gestion

Les frais de gestion ressortent à 2 172 millions d'euros sur le trimestre, en hausse de +14,7% /T1-21 en publié, et de +5,6% en sous-jacent. Cette hausse s'explique par l'augmentation des coûts variables, liée à la croissance des résultats, et des charges d'IFRIC 21 (ce trimestre, la contribution au Fonds de Résolution Unique s'élève 622 millions d'euros contre 411 millions d'euros au T1-21 pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs). Le coefficient d'exploitation est en nette amélioration de 7 points (58,5% versus 65,4% au T1-21 en sous-jacent), avec un effet de ciseaux positif.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque s'inscrit à un niveau de 45 points de base (soit 194 millions d'euros), dont 152 millions d'euros sont liés aux expositions off-shore sur la Russie.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe ressort à 302 millions d'euros en publié et à 734 millions d'euros en sous-jacent (+16,6% par rapport au T1-21).

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une forte rentabilité sous-jacente à 20,8% sur le trimestre (24,1% retraité de l'impact de la contribution au Fonds de Résolution Unique), en amélioration par rapport à une rentabilité de 18,8% au T1-21.

6. HORS PÔLES

En M EUR	T1-22	T1-21
Produit net bancaire	115	27
Frais de gestion	(254)	(155)
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(73)</i>	<i>(71)</i>
Résultat brut d'exploitation	(139)	(128)
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>42</i>	<i>(44)</i>
Coût net du risque	5	(2)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	1
Impôts sur les bénéfices	12	36
Résultat net part du Groupe	(173)	(137)
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(52)</i>	<i>(69)</i>

(1) Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les activités de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux ainsi que certains coûts engagés par le Groupe non refacturés aux métiers.

Le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à 115 millions d'euros au T1-22 versus 27 millions d'euros au T1-21. Il incorpore notamment la variation de valeur positive d'instruments financiers correspondant à la couverture économique des titres de participation du Groupe.

Les frais de gestion s'élèvent à 254 millions d'euros au T1-22 contre 155 millions d'euros au T1-21. Ils intègrent les charges de transformation du Groupe pour un montant total de 143 millions d'euros portant sur les activités de Banque de détail en France (104 millions d'euros), de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (14 millions d'euros) et du Hors Pôles (25 millions d'euros). Les coûts sous-jacents ressortent à 73 millions d'euros au T1-22 par rapport à 71 millions d'euros au T1-21.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à -139 millions d'euros au T1-22 contre -128 millions d'euros au T1-21. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent ressort à +42 millions d'euros au T1-22 contre - 44 millions d'euros au T1-21.

Le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -173 millions d'euros au T1-22 contre - 137 millions d'euros au T1-21. Le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles en sous-jacent ressort à - 52 millions d'euros.

7. CALENDRIER FINANCIER 2022

Calendrier de communication financière 2022 et 2023

17 mai 2022	Assemblée générale 2022
25 mai 2022	Détachement du dividende
27 mai 2022	Païement du dividende
03 août 2022	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2022
04 novembre 2022	Résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2022
08 février 2023	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2022

Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, ajustement d'IFRIC 21, coût du risque en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible, et les montants servant de base aux différents retraitements effectués (en particulier le passage des données publiées aux données sous-jacentes) sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, en particulier dans le contexte de la crise du Covid-19, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

8. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

En M EUR	T1-22	T1-21	Variation
Banque de détail en France	313	212	+47,6%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	400	392	+2,0%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	302	347	-13,0%
Total Métier	1 015	951	+6,7%
Hors Pôles	(173)	(137)	-26,3%
Groupe	842	814	+3,4%

A noter : les données ont été retraitées au T1-22 pour prendre en compte le rattachement des activités de la Banque Privée (France et International) à la Banque de détail en France. Dont activités transférées après la cession de Lyxor

BILAN CONSOLIDÉ

En M EUR	31/03/2022	31/12/2021
Caisse et banques centrales	230 086	179 969
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	419 946	342 714
Instruments dérivés de couverture	13 683	13 239
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 342	43 450
Titres au coût amorti	19 748	19 371
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	74 490	55 972
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	501 542	497 164
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	172	131
Placements des activités d'assurance	172 741	178 898
Actifs d'impôts	4 647	4 812
Autres actifs	95 796	92 898
Actifs non courants destinés à être cédés	16	27
Participations dans les entreprises mises en équivalence	115	95
Immobilisations corporelles et incorporelles	32 139	31 968
Ecarts d'acquisition	3 739	3 741
Total	1 609 202	1 464 449

En M EUR	31/03/2022	31/12/2021
Banques centrales	12 618	5 152
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	391 805	307 563
Instruments dérivés de couverture	17 839	10 425
Dettes représentées par un titre	135 384	135 324
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	157 560	139 177
Dettes envers la clientèle	528 620	509 133
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(1 631)	2 832
Passifs d'impôts	1 683	1 577
Autres passifs	122 461	106 305
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	1
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	150 098	155 288
Provisions	5 047	4 850
Dettes subordonnées	16 101	15 959
Total dettes	1 537 585	1 393 586
Capitaux propres		
Capitaux propres part du Groupe		
Actions ordinaires et réserves liées	21 836	21 913
Autres instruments de capitaux propres	7 534	7 534
Réserves consolidées	36 270	30 631
Résultat de l'exercice	842	5 641
Sous-total	66 482	65 719
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(630)	(652)
Sous-total capitaux propres part du Groupe	65 852	65 067
Participations ne donnant pas le contrôle	5 765	5 796
Total capitaux propres	71 617	70 863
Total	1 609 202	1 464 449

10. ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1 – Les éléments financiers présentés au titre du premier trimestre 2022 ont été examinés par le Conseil d’administration en date du 4 mai 2022 et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne et applicable à cette date. Ces éléments n’ont pas été audités.

2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 41 du Document d’enregistrement universel 2022 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges Générales d’exploitation » telles que présentées dans la note 8.1 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 (pages 482 et s. du Document d’enregistrement universel 2022 de Société Générale). Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d’exploitation.

Le Coefficient d’exploitation est défini en page 41 du Document d’enregistrement universel 2022 de Société Générale.

4 - Ajustement IFRIC 21

L’ajustement IFRIC 21 corrige le résultat des charges constatées en comptabilité dans leur intégralité dès leur exigibilité (fait générateur) pour ne reconnaître que la part relative au trimestre en cours, soit un quart du total. Il consiste à lisser la charge ainsi constatée sur l’exercice afin de donner une idée plus économique des coûts réellement imputables à l’activité sur la période analysée.

Les **contributions au Fonds de Résolution Unique (« FRU »)** font partie des charges ajustées d’IFRIC 21, elles comprennent les contributions aux fonds de résolution nationaux au sein de l’UE.

5 - Éléments exceptionnels - Passage des éléments comptables aux éléments sous-jacents

Le Groupe peut être conduit à présenter des indicateurs sous-jacents afin de faciliter la compréhension de sa performance réelle. Le passage des données publiées aux données sous-jacentes est obtenu en retraitant des données publiées les éléments exceptionnels et l'ajustement IFRIC 21.

Par ailleurs, le Groupe retraite des revenus et résultats du pilier de Banque de détail en France les dotations ou reprises aux provisions PEL/CEL. Cet ajustement permet de mieux identifier les revenus et résultats relatifs à l'activité du pilier, en excluant la part volatile liée aux engagements propres à l'épargne réglementée.

La réconciliation permettant de passer des données comptables publiées aux données sous-jacentes est exposée dans le tableau ci-dessous :

T1-22 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût du risque	Gains nets sur autres actifs	Impôts sur les bénéfices	Résultat net part du Groupe	Métiers
Publié	(5 329)	(561)	2	(353)	842	
(+) Linéarisation IFRIC 21	860			(218)	626	
(+) Charges de transformation*	143			(37)	106	Gestion Propre ⁽¹⁾
Sous-jacent	(4 325)	(561)	2	(608)	1 574	

T1-21 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût du risque	Gains nets sur autres actifs	Impôts sur les bénéfices	Résultat net part du Groupe	Métiers
Publié	(4 748)	(276)	6	(283)	814	
(+) Linéarisation IFRIC 21	601			(141)	448	
(+) Charges de transformation*	50			(14)	36	Gestion Propre ⁽²⁾
Sous-jacent	(4 097)	(276)	6	(438)	1 298	

(*) Élément exceptionnel

(1) Charges de transformation au T1-22 relatives aux pôles Banque de détail en France (104 M EUR), Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (14 M EUR) et Hors-Pôles (25 M EUR)

(2) Charges de transformation au T1-21 relatives aux pôles Banque de détail en France (38 M EUR), Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (1 M EUR) et Hors-Pôles (11 M EUR)

6 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque est défini en pages 43 et 663 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

En M EUR		T1-22	T1-21
Réseaux de Banque de Détail en France	Coût net du risque	47	129
	Encours bruts de crédits	242 645	233 953
	Coût du risque en pb	8	22
Banque de Détail et Services Financiers Internationaux	Coût net du risque	325	142
	Encours bruts de crédits	140 547	130 196
	Coût du risque en pb	92	44
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Coût net du risque	194	3
	Encours bruts de crédits	170 749	138 305
	Coût du risque en pb	45	1
Gestion propre	Coût net du risque	(5)	2
	Encours bruts de crédits	14 413	12 963
	Coût du risque en pb	(12)	4
Groupe Société Générale	Coût net du risque	561	276
	Encours bruts de crédits	568 354	515 416
	Coût du risque en pb	39	21

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

7 - ROE, ROTE, RONE

La notion de ROE (Return on Equity) et de ROTE (Return on Tangible Equity) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en page 43 et 44 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale.

Le RONE (Return on Normative Equity) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 44 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts, nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émissions » et des « gains/pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion » (voir note méthodologique n°9). Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période (en M EUR)	T1-22	T1-21
Capitaux propres part du Groupe	65 852	62 920
Titres super subordonnés (TSS)	(8 178)	(9 179)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)	-	(273)
Intérêts sur TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(65)	(51)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	120	(723)
Provision pour dividende ⁽²⁾	(415)	(353)
Fonds propres ROE fin de période	55 029	52 340
Fonds propres ROE moyens	54 669	51 771
Ecart d'acquisition moyens	(3 624)	(3 928)
Immobilisations incorporelles moyennes	(2 753)	(2 506)
Fonds propres ROTE moyens	48 292	45 337
Résultat net part du Groupe (a)	842	814
Résultat net Part du Groupe sous-jacent (b)	1 574	1 298
Intérêts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission (c)	(119)	(144)
Annulation des dépréciations d'écarts d'acquisitions (d)	2	-
Résultat net Part du Groupe corrigé (e)=(a)+(c)+(d)	725	670
Résultat net Part du Groupe sous-jacent corrigé (f)=(b)+(c)	1 457	1 154
Fonds propres ROTE moyens (g)	48 292	45 337
ROTE [trimestre: (4*e/g)]	6,0%	5,9%
Fonds propre ROTE moyens (sous-jacent) (h)	49 024	45 821
ROTE sous-jacent [trimestre: (4*f/h)]	11,9%	10,1%

(1) Intérêts nets d'impôt, versés ou à verser sur TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission

(2) La provision est calculée sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe sous-jacent (hors linéarisation d'IFRIC 21) après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers

En M EUR	T1-22	T1-21	Variation
Banque de détail en France	11 822	12 208	-3,2%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	11 018	9 963	+10,6%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	14 128	13 404	+5,4%
Total Métier	36 968	35 576	+3,9%
Hors Pôles	17 701	15 975	+10,8%
Groupe	54 669	51 550	+6,1%

A noter : les données ont été retraitées au T1-22 pour prendre en compte le rattachement des activités de la Banque Privée (France et International) à la Banque de détail en France. Dont activités transférées après la cession de Lyxor

8 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 46 du Document d'enregistrement universel 2022 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période (en M EUR)	T1-22	2021	2020
Capitaux propres part du Groupe*	65 852	65 067	61 710
Titres Super Subordonnés (TSS)	(8 178)	(8 003)	(8 830)
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)	-	-	(264)
Intérêts sur TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission ⁽¹⁾	(65)	20	19
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités du trading	(78)	37	301
Actif Net Comptable*	57 531	57 121	52 936
Ecart d'acquisition	(3 624)	(3 624)	(3 928)
Immobilisations incorporelles	(2 773)	(2 733)	(2 484)
Actif Net Tangible*	51 134	50 764	46 524
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA**	831 044	831 162	848 859
Actif Net par Action	69,2	68,7	62,4
Actif Net Tangible par Action	61,5	61,1	54,8

(*) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés au titre de 2020 (cf. Note 1.7 des états financiers 2021)

(**) Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires émises en fin de période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe (exprimé en milliers de titres). Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action antérieures à la date de détachement d'un DPS sont retraitées du coefficient d'ajustement correspondant à l'opération

(1) Intérêts nets d'impôt, versés ou à verser sur TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission

9 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. page 45 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE et du ROTE. Ainsi que précisé en page 45 du Document d'enregistrement universel 2022 de Société Générale, le Groupe publie également un BNPA ajusté de l'incidence des éléments non-économiques et exceptionnels présentés en note méthodologique n°5 (BNPA sous-jacent).

Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	T1-22	2021	2020
Actions existantes	845 248	853 371	853 371
Déductions			
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	6 021	3 861	2 987
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle	8 124	3 249	-
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA*	831 103	846 261	850 385
Résultat net part du Groupe	842	5 641	(258)
Intérêts sur TSS et TSDI	(119)	(590)	(611)
Plus-values nettes d'impôt sur rachats partiels	-	-	-
Résultat net part du Groupe corrigé	723	5 051	(869)
BNPA (en EUR)	0,87	5,97	(1,02)
BNPA sous-jacent** (en EUR)	1,00	5,52	0,97

(*) Nombre d'actions pris en compte : nombre moyen d'actions ordinaires sur la période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe

(**) Calculé sur la base d'un résultat net part du Groupe sous-jacent (hors linéarisation d'IFRIC 21)

10 - Fonds propres Common Equity Tier 1 du Groupe Société Générale

Ils sont déterminés conformément aux règles CRR2/CRD5 applicables. Les ratios de solvabilité non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Le ratio de levier est également déterminé selon les règles CRR2/CRD5 applicables intégrant la notion de phasage suivant la même logique que pour les ratios de solvabilité.

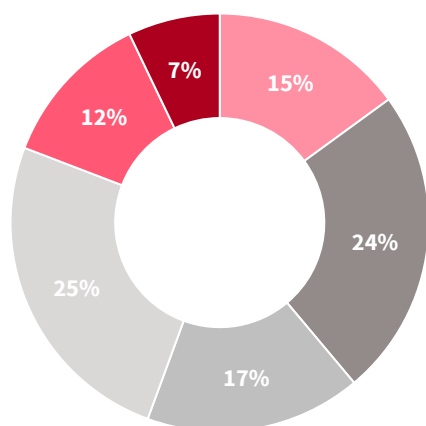
NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

(2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

2.3 Politique financière

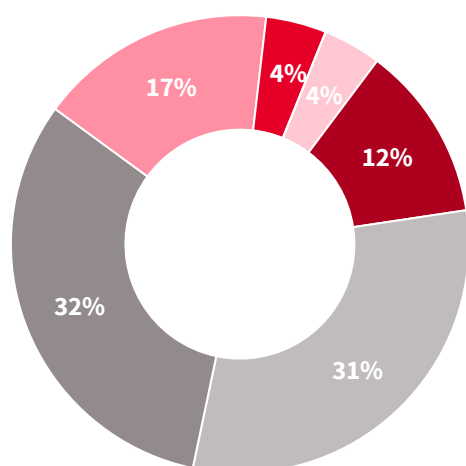
Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 53 et 54 du document d'enregistrement universel 2022

ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE EMIS SUR LES MARCHES DE CAPITAUX AU 31/03/2022 : 162,3 Md EUR



- Dettes subordonnées (incluant les dettes subordonnées à durée indéterminée)
- Émissions senior structurées
- Émissions senior vanille préférées non sécurisées (incluant CD & CP > 1 an)
- Émissions senior vanille non préférées non sécurisées
- Émissions sécurisées (incluant CRH)
- Dettes émises par les filiales consolidées (dette sécurisée et non sécurisée)

REALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT A FIN MARS 2022 : 16,4 Md EUR



- Dettes subordonnées
- Émissions senior vanille préférées non sécurisées
- Émissions senior vanille non préférées non sécurisées
- Émissions senior structurées
- Émissions sécurisées (incluant CRH)
- Dettes émises par les filiales consolidées (sécurisées et non sécurisées)

2.4 Déclaration relative aux événements post-clôture

Actualisation de la page 57 du document d'enregistrement universel 2022

Depuis la fin du dernier exercice, il n'est survenu aucun autre changement significatif de la performance financière du Groupe que ceux décrits dans le présent amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 mai 2022 sous le numéro D-22-0080-A01 auprès de l'AMF.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CHANGEMENTS EN 2021

En mai 2021, Monsieur Henri Poupart-Lafarge a été nommé administrateur et Monsieur Jean-Bernard Lévy qui n'était pas candidat à son renouvellement a terminé son troisième mandat. Monsieur William Connelly, Madame Lubomira Rochet, Madame Alexandra Schaapveld et Madame France Houssaye ont été renouvelés dans leur mandat d'administrateur. Monsieur Sébastien Wetter a été nommé administrateur au nouveau siège d'administrateur représentant les actionnaires salariés. Monsieur Johan Praud a été élu administrateur par les salariés, Monsieur David Leroux n'ayant pas été candidat à son renouvellement.

Administrateurs	Sexe	Âge ⁽¹⁾	Nationalité	Année initiale de nomination	Terme du mandat (AG)	Nombre d'années au Conseil ⁽²⁾	Administrateur indépendant	Membre d'un comité du Conseil	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Nombre d'actions
Lorenzo BINI SMAGHI Président du Conseil d'administration Administrateur	M	65	Italienne	2014	2022	8	Oui	-	1	2 174
Frédéric OUDÉA Directeur général Administrateur	M	58	Française	2009	2023	13	Non	-	2	243 660 2 465 ⁽⁷⁾
William CONNELLY Administrateur	M	63	Française	2017	2025	5	Oui	Président du CR ⁽³⁾ CONOM ⁽⁴⁾	3	2 173
Jérôme CONTAMINE Administrateur	M	64	Française	2018	2022	4	Oui	Président du COREM ⁽⁶⁾ CACI ⁽⁵⁾	2	1 069
Diane CÔTÉ Administratrice	F	58	Canadienne	2018	2022	4	Oui	CACI ⁽⁵⁾ CR ⁽³⁾	1	1 000
Kyra HAZOU Administratrice	F	65	Britannique/ Américaine	2011	2023	11	Oui	CACI ⁽⁵⁾ CR ⁽³⁾	1	1 086
France HOUSSAYE⁽⁸⁾ Administratrice	F	54	Française	2009	2024	13	Non	COREM ⁽⁶⁾	1	-
Annette MESSEMER Administratrice	F	57	Allemande	2020	2024	2	Oui	CR ⁽³⁾ CACI ⁽⁵⁾	3	1 000
Gérard MESTRALLET Administrateur	M	72	Française	2015	2023	7	Oui	Président du CONOM ⁽⁴⁾ COREM ⁽⁶⁾	1	1 200
Juan María NIN GÉNOVA Administrateur	M	68	Espagnole	2016	2024	6	Oui	CR ⁽³⁾ COREM ⁽⁶⁾	1	1 629
Henri POUPART-LAFARGE Administrateur	M	52	Française	2021	2025	1	Oui	CONOM ⁽⁴⁾	2	1 000
Johan PRAUD⁽⁸⁾ Administrateur	M	36	Française	2021	2024	1	Non	-	1	-
Lubomira ROCHET Administratrice	F	44	Française/ Bulgare	2017	2025	5	Oui	CONOM ⁽⁴⁾	3	1 000
Alexandra SCHAAPVELD Administratrice	F	63	Néerlandaise	2013	2025	9	Oui	Présidente du CACI ⁽⁵⁾ CR ⁽³⁾	3	3 069
Sébastien WETTER Administrateur	M	50	Française	2021	2025	1	Non	-	1	3 165 5 112 ⁽⁷⁾
Jean-Bernard LÉVY Censeur	M	65	Française	2021	2023					inapplicable

(1) Âge au 1^{er} janvier 2022.

(2) À la date de la prochaine Assemblée générale devant se tenir le 17 mai 2022.

(3) Comité des risques.

(4) Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

(5) Comité d'audit et de contrôle interne.

(6) Comité des rémunérations.

(7) Via Société Générale Actionnariat (Fonds E).

(8) Administrateurs représentant les salariés.

4. RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

4.1 Facteurs de risques

Actualisation des paragraphes 4.1.1.1, 4.1.1.3 et 4.1.4.3 (pages 148 à 160) du document d'enregistrement universel 2022

4.1.1 Risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire

4.1.1.1 Le contexte économique et financier mondial, les tensions géopolitiques ainsi que l'environnement des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Au 31 mars 2022, les expositions EAD aux risques de crédit et de contrepartie du Groupe sont concentrées à hauteur de 88% sur l'Europe et les États-Unis, avec une exposition prépondérante sur la France (45% des EAD). Les autres expositions concernent l'Europe de l'Ouest, hors France (à hauteur de 20%), l'Amérique du Nord (à hauteur de 14%), l'Europe de l'Est, partie de l'Union européenne (à hauteur de 7%) et l'Europe de l'Est hors Union européenne (à hauteur de 2%). Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique résultant notamment de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole et le gaz naturel), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets pourraient ne pas avoir été anticipés et couverts, sont susceptibles d'affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles le Groupe évolue et d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, son coût du risque et ses résultats.

L'environnement économique et financier est actuellement exposé à des risques géopolitiques qui s'intensifient. La guerre en Ukraine qui a débuté en février 2022 provoque des tensions historiquement élevées entre la Russie et les pays occidentaux, avec des impacts potentiels significatifs sur la croissance mondiale et sur le prix de l'énergie et des matières premières et un impact humanitaire. Compte tenu de la grande incertitude générée par cette situation tant en termes de durée que d'amplitude, ces perturbations pourraient persister tout au long de l'année 2022 et avoir un impact significatif sur l'activité et la rentabilité de certaines contreparties du Groupe en 2022.

Les sanctions économiques et financières exceptionnelles mises en place par un grand nombre de pays, notamment en Europe et aux États-Unis, vis-à-vis de la Russie et de la Biélorussie pourraient affecter significativement les opérateurs en lien avec la Russie, avec un impact matériel sur les risques du Groupe (crédit et contrepartie, marché, réputation, conformité, juridique, opérationnel, etc.). Toute nouvelle sanction internationale ou contre-mesure russe pourrait avoir des effets sur l'économie mondiale et par conséquent sur les risques du Groupe. Le Groupe continuera à analyser en temps réel l'impact global de l'évolution de cette crise et à prendre l'ensemble des mesures qui s'avèreraient nécessaires afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Cette crise pourrait également générer une forte volatilité sur les marchés financiers et une baisse significative du cours de certains actifs financiers. Certaines contreparties pourraient connaître des défauts de paiement, avec des conséquences difficiles à anticiper pour le Groupe.

Le 11 avril 2022, Société Générale a annoncé sa décision de cesser ses activités de banque et d'assurance en Russie ainsi que la signature d'un accord en vue de céder la totalité de sa participation dans Rosbank et ses filiales d'assurance en Russie à Interros Capital.

La situation liée à la crise de Covid-19 constitue par ailleurs un élément aggravant supplémentaire des différents risques auxquels le Groupe est confronté.

Dans un contexte de pandémie de Covid-19 et de guerre en Ukraine, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales liées entre autres à la congestion des ports, accompagnées de tensions sur le marché du travail, et la hausse des prix de l'énergie se traduisent par une hausse globale de l'inflation, notamment en Europe où par exemple les prix du gaz ont fortement augmenté et demeurent très volatils.

Aux États-Unis, les pressions inflationnistes sont également le fait du vaste plan de relance budgétaire mis en place pour faire face à la pandémie de Covid-19, qui a fortement stimulé la demande. Les pays émergents sont aussi confrontés à des pressions inflationnistes, notamment en lien avec l'augmentation du prix des denrées alimentaires, qui représentent une part plus importante dans le panier des consommateurs.

Après une longue période de taux d'intérêt bas, l'environnement inflationniste actuel contribue à l'instauration d'un régime de taux plus élevés et pourrait conduire les banques centrales mondiales à procéder à des remontées progressives des taux. Les niveaux de valorisation ont augmenté ces dernières années dans un contexte de primes de risque particulièrement faibles. Ils pourraient être affectés par l'augmentation des taux d'intérêts. Les banques centrales des pays émergents ont déjà démarré leur cycle de resserrement monétaire dès le début 2021 et elles ont été suivies par les grandes banques centrales comme la Banque d'Angleterre et la Réserve Fédérale américaine

(Fed). Les hausses de taux devraient continuer pour lutter contre l'inflation et la Banque Centrale Européenne (BCE) devrait procéder à une première hausse d'ici la fin de l'année 2022.

En France, principal marché du Groupe, la bonne performance en termes de croissance durant la période 2016-2019 et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier. Un retournement de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actifs et l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts et par une hausse des prêts non performants.

En cas de pressions inflationnistes supplémentaires ou de surréaction des banques centrales, une correction marquée pourrait être observée sur les marchés financiers sous l'effet de la hausse de l'aversion au risque, d'un élargissement des spreads de crédit et d'une appréciation généralisée du dollar. Ceci pourrait particulièrement affecter les pays émergents majoritairement endettés en dollars comme les pays d'Afrique sub-saharienne ou la Turquie.

Le Groupe exerce également des activités sur des marchés émergents en Europe centrale et l'Afrique/Moyen-Orient (4% des expositions crédit du Groupe au 31 mars 2022). Ces marchés peuvent être affectés par des facteurs d'incertitudes et des risques spécifiques tels qu'une nouvelle hausse supplémentaire des prix du pétrole et du gaz qui pèseraient sur la situation financière des pays importateurs. La correction des déséquilibres macro-économiques ou budgétaires qui en résulterait pourrait être imposée par les marchés avec un impact sur la croissance et le taux de change.

À plus long terme, la transition énergétique vers une économie « bas carbone » pourrait affecter les producteurs d'énergies fossiles, les secteurs d'activité fortement consommateurs d'énergie et les pays qui en dépendent. En outre, les activités de marchés de capitaux (y compris de change) et de trading de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Ces éléments pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, la confrontation américano-chinoise est porteuse de tensions commerciales et de risques de fracture technologique. En Afrique, une série de coups d'état est venue rappeler les fragilités des cadres institutionnels des pays du Sahel exposés au terrorisme.

Concernant les marchés financiers, dans le cadre du Brexit, le sujet de non-équivalence des chambres de compensation (central counterparties - CCPs) reste un point de vigilance, avec de possibles impacts sur la stabilité financière notamment en Europe et sur l'activité du Groupe.

Les résultats du Groupe sont ainsi exposés aux conditions économiques, financières, politiques et géopolitiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent.

4.1.1.3 La non-réalisation par le Groupe de ses objectifs stratégiques et financiers communiqués au marché pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et sur la valeur de ses instruments financiers.

Lors de la publication le 10 février 2022 de ses résultats annuels, le Groupe a annoncé viser un coefficient d'exploitation sous-jacent (hors Fonds de Résolution Unique – FRU) entre 66% et 68% en 2022 et en amélioration au-delà. Le Groupe pilote par ailleurs son ratio de CET1 avec une marge de manœuvre supérieure à 200 à 250 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire, définie par le Maximum Distributable Amount (MDA), y compris sous Bâle IV.

A l'occasion des résultats du 5 mai 2022, le Groupe a précisé que le coût du risque était attendu entre 30 et 35 points de base en 2022.

Ces éléments reposent sur un certain nombre d'hypothèses notamment relatives au contexte macro-économique, géopolitique et sanitaire. La non-réalisation de ces hypothèses (y compris en cas de matérialisation d'un ou plusieurs des risques décrits dans cette section) ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs financiers du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Plus spécifiquement, le projet « Vision 2025 » du Groupe prévoit la fusion entre le réseau Banque de détail en France de Société Générale et le Crédit du Nord. Si son déploiement a été élaboré pour permettre une exécution maîtrisée, cette fusion pourrait toutefois avoir un effet défavorable de manière transitoire sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe. Le rapprochement des systèmes informatiques pourrait connaître des retards, décalant ainsi certains des bénéfices attendus de la fusion. Le projet pourrait engendrer le départ d'un certain nombre de collaborateurs, nécessitant leur remplacement et des efforts de formation, générant potentiellement des coûts supplémentaires. La fusion pourrait également conduire à la perte d'une partie de la clientèle, avec pour conséquence une perte de revenus. Les aspects juridiques et réglementaires de l'opération pourraient provoquer des retards ou des coûts supplémentaires.

Suite à l'annonce du projet d'acquisition de LeasePlan par ALD le 6 janvier 2022, Société Générale et ALD ont annoncé le 22 avril 2022 la signature du protocole d'accord (« framework agreement »), dans l'objectif de créer un leader mondial dans les solutions de mobilité.

En avril 2022, Boursorama a par ailleurs annoncé la signature définitive d'un accord avec ING en vue de proposer aux clients de sa banque en ligne en France la meilleure offre bancaire alternative, avec un parcours et des conditions d'accompagnement dédiés.

Néanmoins, le Groupe pourrait connaître un risque d'exécution sur ces projets stratégiques à mener de front. Toute difficulté rencontrée au cours du processus d'intégration des activités (notamment d'un point de vue ressources humaines) est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies, synergies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles acquises au sein du Groupe pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de ses filiales et détourner l'attention de la Direction, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités et résultats. Ces opérations d'acquisition pourraient par ailleurs ne pas se matérialiser, en intégralité ou partiellement, entraînant une réduction des gains attendus.

4.1.4 Risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles

4.1.4.3 Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe ou une défaillance des systèmes d'information pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.

Tout dysfonctionnement, toute panne, toute interruption de service des systèmes de communication et d'information du Groupe ou des systèmes de ses partenaires externes, même bref et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. De tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement entacher la réputation du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents et chambres de compensation, entreprises de marchés) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché. Les tensions internationales liées à la situation en Ukraine et les sanctions mises en place et futures pourraient par ailleurs engendrer des difficultés opérationnelles au sein de la filiale Rosbank dont la cession par le Groupe pourrait être retardée ou faire face à des complications imprévues.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières, agents et chambres de compensation, entreprises de marché et prestataires de services, dont les services de cloud externe, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est également sujet aux réformes réglementaires diverses ainsi qu'à des projets stratégiques internes d'envergure pouvant entraîner des perturbations opérationnelles et avoir un impact sur les activités du Groupe, la comptabilisation des opérations et leur traitement fiscal ou prudentiel et sur le résultat du Groupe en cas de mauvaise gestion de projet et d'appréhension des risques opérationnels. On peut citer par exemple la réforme des taux interbancaires IBOR qui vise à garantir la pérennité des contrats indexés sur taux interbancaires ou le projet interne de regroupement des réseaux Société Générale et Crédit du Nord avec la bascule du système d'information Crédit du Nord vers le système d'information Société Générale.

4.2 Ratios réglementaires

4.2.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres – actualisation des pages 186 du document d'enregistrement universel 2022

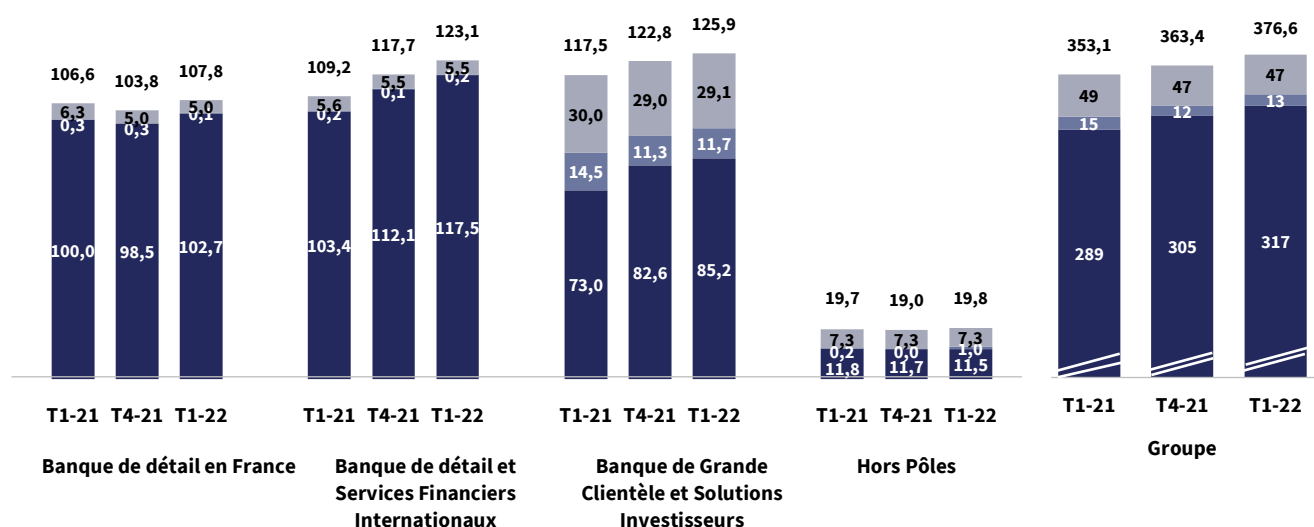
Au cours du premier trimestre de l'année 2022, Société Générale a émis 750 MUSD (équivalent à 676 MEUR) d'instruments subordonnés Tier 2 de maturité 21NC20.

Le Groupe a par ailleurs procédé à l'annonce du remboursement à première date de call, d'une émission subordonnée Tier 2 de 125 MAUD émise en juin 2015.

4.2.2 Extrait de la présentation du 5 mai 2022 : Résultats du premier trimestre 2022 (et annexes)

ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES* (CRR2/CRD5, en Md EUR)

Actualisation de la page 188 du document d'enregistrement universel 2022



* Encours pondérés des risques incluant le phasage d'IFRS 9 depuis le T3-20. Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu'à leur cession effective

Crédit
Marché
Opérationnel

Ratio Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global (phasés)

Actualisation de la page 187 du document d'enregistrement universel 2022

En Md EUR	31/03/2022	31/12/2021
Capitaux propres part du Groupe	65,9	65,1
Titres Super Subordonnés (TSS)*	(8,2)	(8,0)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)*	0,0	0,0
Provision pour dividendes et coupons sur hybrides ⁽¹⁾	(2,8)	(2,3)
Écarts d'acquisition et incorporels	(5,2)	(5,2)
Participations ne donnant pas le contrôle	4,4	4,6
Déductions et retraitements prudentiels	(5,4)	(4,3)
Fonds Propres Common Equity Tier 1	48,7	49,8
Fonds propres additionnel de catégorie 1	8,2	8,1
Fonds propres Tier 1	56,9	57,9
Fonds propres Tier 2	10,5	10,6
Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)	67,5	68,5
Encours pondérés	377	363
Ratio Common Equity Tier 1	12,9%	13,7%
Ratio Tier 1	15,1%	15,9%
Ratio global	17,9%	18,8%

Ratio publiés selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance (voir notes méthodologiques). Ratio CET 1 non phasé de 12,8% et phasage d'IFRS 9 à 12 points de base.

(1) La provision est calculée sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe sous-jacent, après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

*Hors primes d'émission sur les Titres Super Subordonnés et les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Ratio de levier CRR⁽¹⁾

Actualisation de la page 190 du document d'enregistrement universel 2022

En Md EUR	31/03/2022	31/12/2021
Fonds propres Tier 1	56,9	57,9
Total bilan prudentiel ⁽²⁾	1 450	1 300
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(9)	9
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres ⁽³⁾	19	15
Exposition hors bilan (engagements de financements et garanties financières)	122	118
Ajustements techniques et réglementaires ⁽⁴⁾	(262)	(252)
dont exemption banques centrales	(138)	(118)
Exposition levier	1 319	1 190
Ratio de levier phasé	4,3%	4,9%

(1) Calculé sur la base des règles CRR2 adoptées par la Commission européenne en juin 2019. Ratio non phasé à 4,3% points de base (voir notes méthodologiques).

(2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance).

(3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

(4) Incluant le reclassement des ajustements divers (auparavant classés par défaut sur la ligne relative aux expositions sur dérivés)

Ratio conglomérat financier

Au 31 décembre 2021, le ratio de conglomérat financier était de 150%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 76,1 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 50,9 milliards d'euros. Au 31 décembre 2020, le ratio de conglomérat financier était de 153%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 75,1 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 49,2 milliards d'euros.

4.3 Qualité des actifs

Actualisation de la page 213 du document d'enregistrement universel 2022

Qualité des actifs

En Md EUR	31/03/2022	31/12/2021	31/03/2021
Créances brutes saines	561,3	543,9	512,5
<i>dont créances classées en étape 1⁽¹⁾</i>	491,3	479,9	442,2
<i>dont créances classées en étape 2</i>	50,7	43,5	47,6
Créances brutes douteuses	16,9	16,5	17,4
<i>dont créances classées en étape 3</i>	16,9	16,5	17,4
Total créances brutes*	578,2	560,4	529,8
Taux brut Groupe d'encours douteux*	2,9%	2,9%	3,3%
Provisions sur créances brutes saines	3,1	2,8	3,1
<i>dont provisions étape 1</i>	1,2	1,1	1,1
<i>dont provisions étape 2</i>	1,9	1,7	2,0
Provisions sur créances brutes douteuses	8,4	8,4	8,9
<i>dont provisions étape 3</i>	8,4	8,4	8,9
Total provisions	11,4	11,2	11,9
Taux brut de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses / Créances douteuses)	49%	51%	51%

*Total des prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques et crédit bail, présents au bilan, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Le calcul du taux NPL a été modifié pour exclure des créances brutes au dénominateur la valeur nette comptable des immobilisations de location simple. Les créances brutes saines et les créances brutes douteuses incluent des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligible au provisionnement IFRS 9 et donc non répartis par étape. Données historiques retraitées.

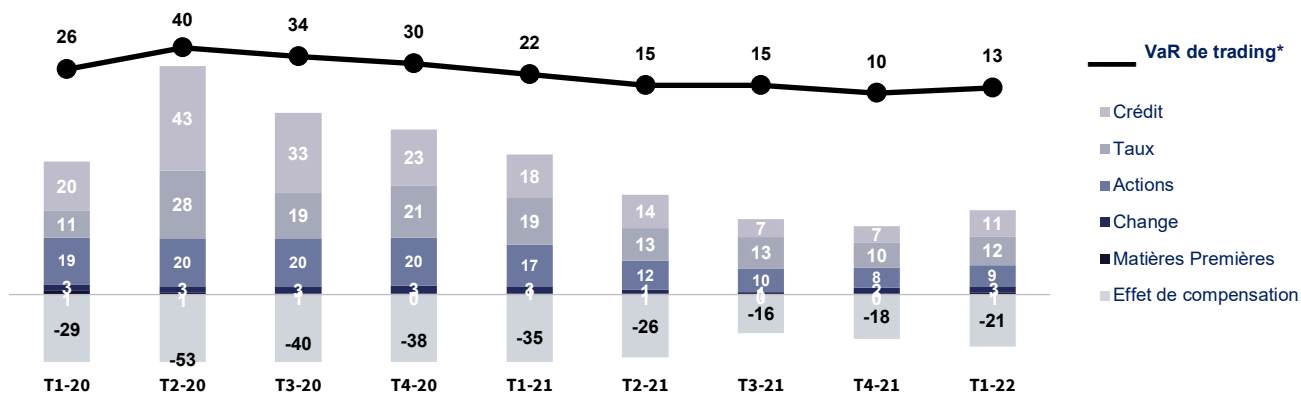
(1) Données retraitées des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligible au provisionnement IFRS 9

4.4 Évolution de la VaR de trading

Actualisation des pages 227 et 228 du document d'enregistrement universel 2022

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de trading, en millions d'euros

Évolution de la VaR de Trading* et de la VaR stressée**



Var stressée** à 1jour, 99% en M EUR	T1-21	T2-21	T3-21	T4-21	T1-22
Minimum	28	23	23	24	23
Maximum	43	48	58	64	48
Moyenne	35	35	38	39	32

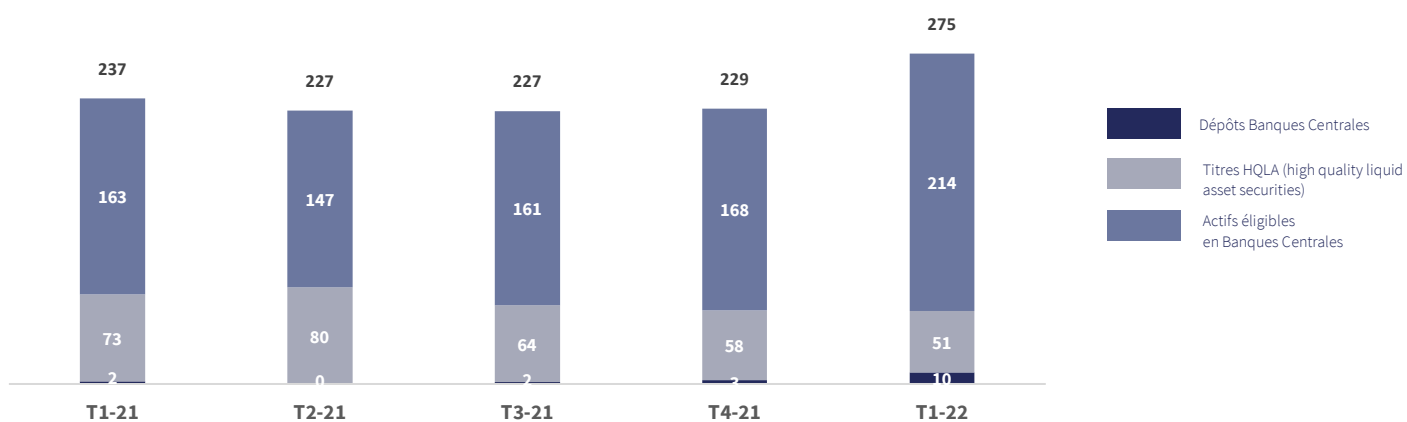
* VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

** VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

4.5 Risques de liquidité

Actualisation de la page 248 du document d'enregistrement universel 2022

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ



Le Liquidity Coverage Ratio s'élève à 137% en moyenne au T1-22.

4.6 Litiges

Actualisation des pages 259 et 534 du document d'enregistrement universel 2022

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- En août 2009, une action de groupe a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) (« SGPBS ») et de nombreuses autres institutions financières et finalement transférée devant l'US District Court du District Nord du Texas. Les demandeurs entendaient représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds et/ou dont ils détenaient des certificats de dépôt émis depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutenaient être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchaient à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux. Le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») a été autorisé à intervenir dans la procédure et a formé des demandes similaires contre SGPBS et les autres défendeurs. Après le dépôt des requêtes visant au rejet des demandes, le tribunal a finalement autorisé, en avril 2015, la poursuite de la grande majorité des demandes. Le 7 novembre 2017, l'US District Court a rejeté la requête des demandeurs visant à la certification de leur groupe. Le 3 mai 2019, plusieurs centaines de demandeurs ont déposé des requêtes visant à intervenir dans l'action en cours de l'OSIC, sollicitant des dommages-intérêts à titre individuel pour les pertes liées à leurs investissements Stanford. Par décision du 18 septembre 2019, la Cour a rejeté ces requêtes en intervention. Un groupe de demandeurs a interjeté appel de ce rejet, qui a été rejeté par la Cour d'Appel par une décision du 3 février 2021, et le groupe restant de demandeurs a initié une action distincte devant la juridiction étatique du Texas à Houston en novembre 2019, action maintenant pendante devant l'US District Court du District Sud du Texas.

Le 12 février 2021, toutes les parties au litige ont déposé des requêtes visant à l'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond. SGPBS sollicite le rejet de toutes les demandes en cours et OSIC a renouvelé sa demande initialement infructueuse d'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond sollicitant le retour des transferts de 95 millions de dollars américains à SGPBS en 2008. La phase de discovery est terminée.

Le 19 janvier 2022, le Tribunal de la US District for the Northern District of Texas a demandé au panel judiciaire traitant des litiges multi-juridictionnels de renvoyer l'affaire à la US District Court for the Southern District of Texas à Houston, où elle avait été initiée à l'origine, pour les autres étapes de la procédure, y compris le procès. Le jour suivant, le 20 janvier 2022, la US District for the Northern District of Texas a statué sur les requêtes pendantes visant à un jugement partiel accéléré sur le fond de l'affaire et a rejeté les requêtes respectives de SGPBS et OSIC. Le dossier a été formellement renvoyé devant le Tribunal du Southern District of Texas à Houston par ordonnance du 28 janvier 2022.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus en 2018 avec les autorités américaines relatifs à certains taux du London Interbank Offered Rates et à l' Euro Interbank Offered Rate (« dossier IBOR ») et l' abandon définitif le 30 novembre 2021 des poursuites du DOJ dans ce dossier (voir chapitre 4.11 du Document d'Enregistrement Universel), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (Attorneys General) de divers Etats des Etats-Unis et du Department of Financial Services de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant l'US District Court de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la District Court ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du Second Circuit. Le 30 décembre 2021, la Cour d'appel a cassé l'arrêt de la District Court et a réinstauré les demandes fondées sur le droit de concurrence. Ces demandes lesquelles ont été renvoyées devant la District Court, comprennent celles formées par un groupe de demandeurs ainsi que par des demandeurs individuels qui allèguent avoir souscrit des produits indexés au LIBOR sur les marchés de gré à gré. Le 9 mars 2022, Société Générale et les autres défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême aux fins d'obtenir le réexamen de la décision de la Cour d'appel fédérale du Second Circuit.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Le 1er avril 2020, la Cour d'appel du Second Circuit a infirmé cette décision de rejet et a rétabli les demandes des demandeurs. Le 24 août 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée et les défendeurs ont soumis à nouveau une demande de rejet. Le 30 septembre 2021, la Cour a rejeté les demandes de certains plaignants et toutes celles fondées sur le Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act mais a maintenu certaines demandes fondées sur le droit de la concurrence et le droit étatique. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le Chicago Mercantile Exchange (« CME »), le 27 septembre 2019, les demandeurs ont soumis

leur demande de certification de groupe. Le 25 septembre 2020, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet des défendeurs et a écarté les dernières demandes des demandeurs. Ces derniers ont fait appel devant la Cour d'appel fédérale du Second Circuit. Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du Second Circuit.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 15 janvier 2019, Société Générale et SG Americas Securities, LLC ainsi que d'autres institutions financières, étaient visées par trois actions de groupe, depuis consolidées, sur le fondement du droit de la concurrence devant la US District Court de Manhattan. Les demandeurs prétendaient que les banques du panel contribuant à l'indice USD ICE Libor se seraient entendues pour soumettre des contributions à un taux artificiellement bas et tirer ainsi profit de leurs opérations sur produits dérivés liés à cet indice. Les demandeurs sollicitent la certification d'un groupe comprenant des résidents américains (personnes physiques et morales) qui auraient souscrit auprès d'un défendeur des obligations à taux variables ou des swaps d'intérêts à taux variable liés à l'USD ICE Libor dont ils auraient reçu paiement entre le 1er février 2014 et aujourd'hui, indépendamment de la date d'achat de l'instrument financier. Le 26 mars 2020, le Tribunal a rejeté cette action de groupe consolidée. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision. Le 6 avril 2021, la Cour d'appel fédérale du Second Circuit a autorisé un nouveau représentant de l'action de groupe à intervenir en tant que demandeur dans la procédure d'appel. Les représentants d'origine du groupe se sont retirés de l'action. Le 14 février 2022, la Cour d'appel fédérale du Second Circuit a rejeté l'appel des plaignants pour défaut d'intérêt à agir confirmant ainsi le rejet prononcé par la US District Court.
- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions concluant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue ENGIE), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'Etat concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France. Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2012, censées mettre en œuvre l'arrêt de la CJUE C 310/09 du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure d'infraction contre la République française en novembre 2014 et confirmé depuis lors sa position via la publication le 28 avril 2016 d'un avis motivé et la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de Luxembourg a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement du Conseil d'Etat quant à la non prise en compte de l'impôt des sous-filiales UE afin de gager le précompte acquitté à tort ainsi que sur l'absence de question préjudicielle. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale a continué à faire valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale dont elle attend un traitement diligent et conforme au droit. La Cour administrative d'appel de Versailles a ainsi prononcé le 23 juin 2020 un arrêt favorable à Société Générale sur nos créances Suez de 2002 et 2003, suivies d'une exécution mi-juillet en notre faveur. L'arrêt de Versailles a considéré que le précompte n'était pas compatible avec la directive mère-filles : le Conseil d'Etat, saisi par ailleurs d'une demande de question prioritaire de constitutionnalité a relevé lui aussi que le précompte était incompatible avec l'article 4 de la directive mère-filles mais qu'il convenait de poser une question préjudicielle à la CJUE afin de s'en assurer. Il convient donc désormais d'attendre la réponse de la Cour de Luxembourg qui devrait survenir cette année.
- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d'une action initiée devant l'US District Court à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi Cuban Liberty and Democracy Solidarity (« Libertad ») de 1996 (connue sous le nom de Helms-Burton Act) pour de prétendues pertes résultant de l'expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi. Le 24 septembre 2019, les demandeurs ont modifié leur assignation, dans laquelle ils ont ajouté trois autres banques défenderesses et formé de nouvelles allégations factuelles. Société Générale a soumis une demande de rejet de cette assignation modifiée. L'échange de conclusions sur ce point a pris fin le 10 janvier 2020. Alors qu'une décision était attendue sur la demande de rejet, les demandeurs ont soumis une demande visant à transférer le dossier devant le Tribunal fédéral de Manhattan. Les défendeurs ne se sont pas opposés à cette demande, à laquelle le Tribunal a fait droit le 30 janvier 2020. Le 11 septembre 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée dans laquelle ils ont substitué une autre banque aux trois banques codéfenderesses et ont ajouté d'autres demandeurs, qui prétendent être des héritiers des fondateurs de la Banco Nunez. Le 22 décembre 2021, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet de Société Générale mais a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 25 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 11 avril 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action.
- Le 9 novembre 2020, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la Cour fédérale de Manhattan dans une action Helms-Burton semblable par les prétendus héritiers des anciens propriétaires, et par les représentants des successions des anciens propriétaires de la Banco Pujol, une banque cubaine qui aurait été expropriée par le gouvernement cubain en 1960 (action Pujol I). Le 27 janvier 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet. Le 26 février 2021, avec l'accord du juge, les demandeurs ont soumis une assignation modifiée. Le 19 mars 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet de l'assignation modifiée à laquelle la Cour a fait droit le 24 novembre 2021. Le Tribunal a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 4 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 14 mars 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action.

5. RESPONSABLE DU PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

5.1 Responsable du premier amendement au Document d'enregistrement universel

M. Frédéric OUDÉA

Directeur général de Société Générale

5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 6 mai 2022

M. Frédéric OUDÉA

Directeur général de Société Générale

5.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par M. Micha Missakian

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense

Date de nomination : 22 mai 2012

Date de renouvellement : 23 mai 2018

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nom : Société Deloitte & Associés
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

Adresse : 6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Date de 1^{ère} nomination : 18 avril 2003

Date du dernier renouvellement : 23 mai 2018

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

5.4 Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 6 mai 2022 sous le numéro D-22-0080-A01 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

6. TABLES DE CONCORDANCE

6.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 ^{er} Amendement
1 PERSONNES RESPONSABLES		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	646	39
1.2 Déclaration des personnes responsables	646	39
1.3 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA
1.4 Informations provenant de tierces parties	NA	NA
1.5 Déclaration de l'émetteur	656	40
2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	646	40
2.2 Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	NA	NA
3 FACTEURS DE RISQUE	148-160	30-32
4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	625	1
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	625	NA
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	625	NA
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	625	1
5 APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1 Principales activités	8-10 ; 47-49	NA
5.2 Principaux marchés	8-15 16-25 ; 28-29 ; 482-487	7-27
5.3 Événements importants dans le développement des activités	6-7 ; 14-25	5-27
5.4 Stratégie et objectifs	11-15 ; 30-31	3-4
5.5 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	30-40	7-27
5.7 Investissements	55 ; 266-347 ; 377-381	NA
6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE		
6.1 Description sommaire du Groupe	8-10 ; 28-29	NA
6.2 Liste des filiales importantes	28-29 ; 495-532	NA
7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
7.1 Situation financière	30-46 ; 50-54	7-28
7.2 Résultats d'exploitation	30-46	7-28
8 TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	52 ; 351-355 ; 476-481 ; 586-589	11;21;25-27;33
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	355	NA

8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	53-54	28
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	615	NA
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	52-54 ; 56	NA
9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	12 ; 14-15 ; 41 ; 46 ; 180	3;4;30-34
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	56-57	3-27
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	14-15	3;4
11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	NA
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	64-95	29
NA12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	142	NA
13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	97-137	NA
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	464-471	NA
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	65-66 ; 71-79 ; 91-92 ; 98	NA
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	83-89	NA
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	63	NA
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	64-66	NA
15	SALARIÉS		
15.1	Nombre de salariés	314	NA
15.2	Participations et stock-options des administrateurs et des dirigeants	65 ; 71-79 ; 91-92 ; 97-137	NA
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	464 ; 471 ; 560 ; 569 ; 583 ; 621 ; 626	NA
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	621-622	NA
16.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	621-622 ; 625-626	NA
16.3	Contrôle de l'émetteur	621-622 ; 624	NA
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
17	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	142-143 ; 464-465	NA
18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
18.1	Informations financières historiques	10 ; 30-51 ; 146 ; 349-615	5-28
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	538-543 ; 609-615	NA
18.4	Informations financières <i>proforma</i>	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	12 ; 620	NA

18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	259 ; 534-537 ; 606-608	37-38
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	56	3-27
19	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
19.1	Capital social	140-141 ; 621-627	1
19.2	Acte constitutif et statuts	627-632	NA
20	CONTRATS IMPORTANTS	56	NA
21	DOCUMENTS DISPONIBLES	14-15	NA